

Sur la fourberie de Desroches

Le 8 avril 1772 - Poivre à Bertin.

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/30 f°290

Le 8 avril 1772 : Poivre à Bertin. Lui envoie copie de sa lettre au ministre et s'étend sur la fourberie de Desroches.

(Copie d'une lettre de M. Poivre à M. Bertin en date du 8 avril 1772 à laquelle était jointe la copie d'une lettre du même à Mgr en date du même jour sur l'expédition aux îles Philippines et Moluques.)

Monseigneur,

Je crois vous avoir rendu compte dans le temps que j'avais fait une seconde expédition aux îles Moluques pour, avant mon départ de cette colonie, multiplier tellement les plants d'épiceries à l'Isle de France, et envoyer aux îles Seychelles et même à Cayenne, que la possession du riche objet de culture et de commerce fut invariablement assuré à la nation contre tous les événements. J'avais profité en juin de l'année dernière pour cette expédition d'un voyage que j'étais obligé de faire faire aux îles Philippines, pour dans l'incertitude où nous étions de la guerre, nous procurer des agrès et ustensiles de marine, dont les Philippines abondent et qui nous manquent absolument ici. Au lieu de faire faire le retour du bâtiment par les détroits ordinaires de Banca et de la Sonde, je le faisais revenir par les îles Moluques, et cette route n'augmentait en rien les frais du voyage.

M. le Ch. Desroches, qui dans tous les temps a montré la plus basse jalousie contre le succès de ma première opération, qui a cherché à la discréditer dans l'île, à en diminuer l'importance, à en dégoûter les habitants, à en faire des railleries, forma d'abord diverses oppositions à l'expédition que je projetais. Il approuva fort que j'envoyasse un bâtiment à Manille, pour en tirer des brais, des huiles, des cordages, mais il ne voulait pas absolument que je fisse revenir le vaisseau par les îles Moluques ; il semblait craindre un second succès qui en enrichissant l'Etat et la colonie, m'eût fait honneur. Je l'enchaînai malgré lui dans le temps, par la force de mes raisons. Il sembla du moins céder, parce qu'il craignit de se compromettre, mais je ne puis douter qu'il n'ait traversé sous main les opérations du brave M. Provost que j'ai renvoyé aux Moluques et qui m'a tout *[illisible]* pour servir une seconde fois le Roi et l'Etat suivant mes instructions.

Je joins ici, Monseigneur, copie de la lettre que j'ai l'honneur d'écrire à ce sujet à M. de Boynes ; vous y verrez mes justes alarmes, et quoique je ne témoigne point ajouter foi aux rapports qui m'ont été faits, je ne puis vous dissimuler que mes craintes sont trop bien fondées.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien faire appeler auprès de vous le Père Sourita dont je parle dans ma lettre à M. de Boynes, il n'est pas possible que cet homme qui ne savait rien de la mission de M. Provost, rien des tracasseries que me fait ici M. Desroches, ait pu inventer le rapport qu'il m'a fait au sujet de la lettre écrite contre M. Provost par M. Desroches [au] gouverneur général des Philippines. Cet homme qui a un grand sens a été ici très bien accueilli par M. Desroches qui lui a fait beaucoup de caresses ; moi qui était malade, je n'ai pu le voir que deux ou trois fois ; c'est certainement un mouvement d'indignation qui l'a porté à me révéler le secret de la lettre écrite par M. Desroches.

Je vous prie d'observer, Monseigneur, que M. le Ch. Desroches n'a rien de particulier contre M. Provost, qu'il est au contraire son ami, celui de sa famille, qu'il est même un peu son parent, que par conséquent, il ne peut avoir écrit cette lettre funeste que pour traverser une mission dont il craignait que le succès me fit honneur.

Je ne dois rien vous dissimuler, Monseigneur, et je vais ajouter ici des petites anecdotes dont l'ensemble forme conviction dans mon esprit, me fait craindre avec fondement que M. Desroches n'ait tout sacrifié à la haine qu'il a contre moi, et n'ait fait tous ses efforts pour traverser la mission du Sr Provost.

1°. Croyez-vous que M. Desroches Gouverneur Général de ces îles, occupé de tous les détails et de toutes les minuties possible, ne m'ait pas encore demandé une fois à voir les plants précieux qui sont ici l'espérance de l'Etat et de la colonie.

2°. Lorsque ces plants arrivèrent, toute la colonie le savait et me félicitait. M. Desroches le savait également et il a été deux ou trois jours sans m'en ouvrir la bouche et sans faire la moindre question à ce sujet aux officiers du bâtiment qui avaient apporté ce trésor. Je fus forcé de l'échauffer moi-même sur ce point, en lui faisant connaître combien cette opération allait faire d'honneur à M. le duc de Praslin son protecteur.

3°. Lorsqu'il fut question de renvoyer M. Provost pour l'expédition dans laquelle il est encore, M. le Ch. Desroches qui voulait y mettre des entraves cherchait à le mettre dans le cas de relâcher à Batavia. Je lui représentai qu'avec la publicité qu'on avait donnée en France à l'acquisition des épiceries, il ne convenait pas que M. Provost parut à Batavia avec un vaisseau destiné à faire une seconde opération semblable. M. Desroches parlait contre sa pensée.

4°. Je sais positivement et à n'en pouvoir douter que M. Provost très bien vu et estimé à Manilles, en particulier par l'archevêque de cette ville, a été très mal accueilli par le gouverneur qui lui a fait au vu de toute la ville des impolitesses grossières.

5°. J'ai des preuves évidentes que M. Desroches a employé tous les moyens possibles pour me traverser dans les opérations que j'ai été obligé de faire pour l'approvisionnement de cette colonie, soit à Batavia, soit à Madagascar, soit au cap de Bonne-Espérance. Personne ne doute au cap de Bonne-Espérance, qu'il n'ait plus que personne contribué à y décrier M. Percheron notre agent, et ce qui est bien pis, à y décrier notre papier qui est la seule monnaie avec laquelle nous puissions payer les provisions que nous fournissent les Hollandais. Lorsque j'ai expédié en octobre dernier *le Comte de Menou* pour aller nous chercher une cargaison de viandes salées, de farines, de vins et de goudron, M. Desroches a écrit positivement à M. Percheron qu'il désapprouvait cette expédition, et qu'il le priait de ne plus lui rendre désormais aucun compte de ses opérations.

6°. M. le Ch. Desroches est connu dans toute la colonie pour être capable d'employer les moyens les plus noirs pour traverser [mes] opérations, et qu'il sacrifierait pour cela toute la colonie.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien interroger à ce sujet M. le Ch. De Méade, colonel commandant le régiment de Clare, homme impartial qui a toujours très bien vécu avec M. le Ch. Desroches. Tous ceux qui retournent de la colonie sont en état de vous certifier la même chose.

D'après cela Monseigneur, vous pouvez juger si j'avais raison de demander ma retraite avec tant d'insistance.

Il y a grande apparence que c'est M. le Ch. Desroches qui a instruit les Hollandais du Cap, de la mission de M. Provost. Je parierais tout au monde qu'il leur aura fait adresser par quelqu'un des vauriens qui l'entourent, copie de mes propres instructions. Il n'y avait certainement que lui et moi dans cette colonie qui sussions la mission du Sr Provost avec les détails qui me sont revenus du cap de Bonne-Espérance.

Je suis etc.

Poivre

* * *